



VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE EPIN

17-19 avenue Eugène Pelletan
94400 Vitry-sur-Seine
taxedapprentissage@epin.fr
Tel: 01 46 81 06 11
EPIN.FR



ÉGALITÉ DES CHANCES : ACCOMPAGNEZ LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES

GRÂCE AU SOUTIEN DES ENTREPRISES PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE, LE LYCÉE EPIN RENFORCE L'OFFRE DE FORMATION POUR PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'EXPRIMER LE MAXIMUM DE SON POTENTIEL.



**RÉUSSITE,
FUTUR
ET AMBITION.**

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Il s'agit d'un impôt annuel obligatoire (toute personne ou société à activité commerciale ou industrielle est concernée). Il est égal à 0,68% de la masse salariale de l'entreprise, **qui peut librement désigner l'établissement bénéficiaire.**

Cette taxe contribue activement au développement des formations technologiques et professionnelles.

Pour EPIN, c'est une ressource qui contribue à améliorer la formation des élèves pour mieux les préparer à l'enseignement supérieur en renforçant l'apprentissage du numérique, des langues et de la culture.

En versant votre taxe d'apprentissage à EPIN, vous investissez dans la formation de jeunes qui seront peut-être un jour vos futurs collaborateurs.

QUELS BÉNÉFICES RETIRE L'EMPLOYEUR DU VERSEMENT DE LA TAXE ?

Pour l'employeur qui s'acquitte de cette taxe c'est l'occasion de tisser un lien particulier avec notre Lycée, tout en contribuant à notre politique en faveur de la diversité et de l'égalité des chances.

**Devenez un acteur
de la réussite
des élèves d'EPIN !**



EPIN — L'AMBITION DE RÉUSSIR.

QUI SOMMES-NOUS ?

Établi dans un lieu chargé d'histoire, au sein d'un magnifique jardin arboré et classé, EPIN accueille **depuis près de 60 ans** des élèves de la 6ème à la Terminale, **forts de leur diversité culturelle et sociale.**

Le Lycée privé sous contrat d'association avec l'État, EPIN propose aussi bien une formation générale qu'une formation technologique (filière STMG) qui permettent à chaque jeune de choisir le parcours scolaire qui lui convient le mieux et de **poursuivre ainsi des études dans le supérieur, en adéquation avec ses ambitions.**

La réussite d'EPIN est le reflet d'un environnement bienveillant, où le respect et le partage jouent un rôle fondamental. **Nous souhaitons donner à nos élèves le goût d'apprendre : nous veillons à l'épanouissement de chacun et soutenons la curiosité, la créativité et la prise d'initiative.**

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À EPIN ?

- **Soutenir les projets pédagogiques et les résultats académiques** parmi les meilleurs de France : encore 100% de réussite au Baccalauréat en filière Générale et STMG avec 99% de mentions en 2021;
- **Favoriser une mixité sociale forte** : EPIN accueille près d'une centaine d'élèves boursiers ;
- **Appuyer les actions d'une équipe dynamique** qui organise de nombreuses visites d'entreprises, conférences et voyages scolaires ;
- Partager la volonté d'un établissement d'investir dans **l'acquisition de matériels pédagogiques et d'outils numériques**, indispensables à une pédagogie innovante.

COMMENT EPIN UTILISE VOTRE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage participe à :

La modernisation de l'établissement, avec l'achat de matériels numériques comme des Chromebooks et le projet de monter un FabLab ;

L'enrichissement du programme culturel et l'ouverture internationale d'EPIN ;

L'organisation de conférences d'orientation et de rencontres métiers ;

Le développement des compétences des élèves, au travers d'ateliers tels que Surmonter son trac à l'oral, Préparer un CV et une lettre de motivation ou Comment réussir un entretien ;

L'amélioration du cadre de vie des élèves grâce à des travaux de rénovation des bâtiments et la construction de nouvelles salles de classe.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À EPIN ?

- 1. Compléter la promesse de versement jointe et nous la retourner.**
- 2. Verser 13% de votre Taxe d'apprentissage à EPIN par chèque ou par virement.**
- 3. À réception du versement, notre équipe vous adresse un reçu libératoire à conserver.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

marie-pierre.burguiere@epin.fr

ou 01 46 81 11 06